

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019**

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD,

M. GUYON, J. MOREL, X. CHAUVIN, A. JACQUET

Excusée : M. DURAFFOURG

Absents : E. PROST-ROMAND, C. GENIN, D. DODANE, O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Gérard GERBOD

Convocation du 04 juillet 2019

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil à l'unanimité et nomme comme secrétaire de séance : G. GERBOD

### **1) Renouvellement subvention domaine nordique**

Comme chaque année ENJ et le Conseil Départemental nous verse environ 1.700 € pour l'entretien des pistes de ski de fond. La commune renouvelle sa demande pour la saison 2019-2020.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) Tarifs Redevances Domaine Nordique et spécifique commune**

Les tarifs ENJ pour la saison 2019-2020 ont légèrement augmenté de 2€ environ. Le Pass-Massif Jura à 96€ au lieu de 94€ l'an passé. Morbier s'aligne sur notre tarif Pass-Balade journée à 8€. Les tarifs spécifiques Bellefontaine n'ont pas augmenté, sauf le tarif redevance Pass-Domaine Bellefontaine réservé uniquement aux habitants du village passant de 56€ à 59€. Le prix de ce forfait s'aligne avec Morbier. La vente en ligne des pass-saison est encouragée par ENJ et sera normalement opérationnelle au 16/09.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

### **3) Acquisition terrain LARCHER**

Afin de se mettre en conformité avec le PLU et le PLUI en cours et de dés enclaver certaines parcelles en bordure du lotissement le Clos Jean la commune se porte acquéreur d'un terrain appartenant à M. Serge LARCHER, de 180 M<sup>2</sup> à 45 € le M<sup>2</sup> en zone UA, soit 8.100 €. Le plan de bornage exécuté par le Cabinet Olivier COLIN Géomètre est établi et validé. Les frais d'actes notariés et de bornage sont à la charge de la commune.

Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **Tarifs Cantine/convention restaurateur/encadrement (contrats de travail)**

La dernière augmentation votée par le conseil municipal pour la Cantine et la Garderie a été décidée en 2015. La commune décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020. S'agissant d'un service public administratif rendu à la population, M.le Maire entend que ce service reste accessible à tous.

Le restaurant la Chaumière étant en travaux ,le service de la cantine a été assuré par le restaurant l'Epicéa 2 années consécutives. La cantine sera donc assurée par le restaurant la Chaumière pour les 2 années qui viennent 2019/20 et 2020/21.

L'encadrement des services cantine/garderie ne change pas par rapport à l'année dernière ( Pascale MOREL et Jessica MOREL). S'agissant de l'école, le contrat à temps complet de Bénédicte LAUX est reconduit pour 35 heures hebdomadaires, pour l'encadrement des enfants, le ménage de l'école et l'accompagnement dans le bus.

Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

#### **4) Modification Statuts ARCADE**

Une mise à jour technique des statuts d'Arcade est imposée par le contrôle de légalité, ayant pour finalité de restituer aux Communes la compétence déneigement. Etant formellement fait observer que le déneigement continuera à être assuré par Arcade par le biais d'une convention régissant les modalités de fonctionnement des services techniques communs.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération et la convention correspondante et tout document afférent à cette affaire.

#### **5) Représentation des Communes à la ComCom ARCADE - Mandature 2020 – 2026**

Le préfet indique que, s'il n'y a pas d'accord entre toutes les Communes membres d'Arcade avant le 31/08/2019 sur le nombre de représentants de chaque commune, la Commune de Bellefontaine, notamment verra sa représentation au sein de la ComCom passer de 2 actuellement à 1 en 2020. La Commune opte pour la représentation proposée suivante : Morez-Ht de Bienne 13 élus, Morbier 8 élus, Longchaumois 4 élus et Bellefontaine 2 élus.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

## Comptes-Rendus divers et questions diverses

### 1) Aire de jeux

Pendant la réflexion sur l'aménagement et l'emplacement d'une aire de jeux publique, la commission de sécurité est passée pour évaluer les structures de jeux de la cour de l'école. La structure des grands nécessite des réparations afin d'être prolongée quelques années et celle des plus petits très endommagée donc dangereuse devra être enlevée cet été et remplacé.

Fabienne JOBARD a alors étudié l'hypothèse d'une aire de jeux commune, semi scolaire, semi publique derrière l'école... Le plan réalisé par Philippe ROMANET d'Arcade, en concertation avec le directeur d'école propose ainsi de prendre une quinzaine de m<sup>2</sup> du parking côté Sud Ouest pour réaliser un espace commun de jeux, clôturé, et desservi par 2 portes, l'une donnant sur le parking pour l'utilisation publique en dehors des heures scolaires et l'autre sur la cour de récréation (partie réservée exclusivement au scolaire)...

Les avantages d'une telle aire commune sont principalement économiques puisque les jeux sont coûteux ainsi que leur aire de réception et maintenance...

Mais il y a de nombreux inconvénients... Le principal est la restriction des horaires d'utilisation pour le public puisque l'aire ne lui serait accessible qu'en dehors des heures scolaires et de garderie. Il y a aussi des contraintes d'ouverture et de fermeture des portes dont le directeur d'école devrait se charger. Mais surtout c'est la propreté de l'aire après utilisation publique qui inquiète surtout avec une aire de réception en copeaux qui pourrait cacher des débris dangereux comme des tessons de bouteilles et ce risque nécessiterait alors de prévoir au lieu des copeaux une dalle amortissante plus onéreuse (déchets plus faciles à voir). L'emprise sur le parking réduirait évidemment celui-ci et le déneigement serait aussi plus compliqué. La modification de la cour engendrerait également des frais de clôture de l'espace commun et l'aire de réception devrait être modifiée.

La majorité du conseil souhaite différencier les deux aires de jeux... Donc la structure des plus petits sera enlevée cet été et remplacée par une structure avec petite tour, toboggan, filet à grimper, mât de pompier, adaptée aux plus jeunes, commandée rapidement chez le fournisseur Kompan à un tarif d'environ 5000 €. Elle devrait être installée fin Août par les services techniques d'Arcade. Il sera également demandé aux services techniques d'Arcade de procéder à la remise en état de la structure des plus grands. L'aire de réception et l'enceinte scolaire ne seront donc pas modifiées.

Quant à l'aire de jeux publique, une grande structure accessible à partir de 2 ans a été étudiée chez Kompan. Il reste à déterminer l'emplacement le plus pertinent parmi 3 hypothèses : sur le côté nord de la rue d'accès à l'arrière de l'école, en contrebas entre office de tourisme et salle des fêtes ou sur la partie en herbe derrière l'office de tourisme. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2020 va être présenté à la Préfecture et pourrait représenter une aide de 30 % sur un montant d'environ 30 000 € comprenant achat de la structure, terrassement aménagement de l'aire de réception en copeaux, clôture... Rien ne doit être engagé avant validation de réception d'un dossier complet par la Préfecture.

2) Remplacement de deux portes du préau couvert de l'école :

Martine GUYON présente un devis de l'Ent. CAVILLON pour 13 000 € pour de nouvelles portes. Le conseil décidera ultérieurement après analyse sur place.

3) Pannes du Congélateur de la salle des fêtes et du Lave-linge de l'école :

Fabienne Jobard va demander devis auprès de vendeurs d'appareils électro-ménager pour le remplacement du lave-linge et contacter HORIS pour réparation du congélateur.

4) Olivier PERRAD informe le Conseil que chacun à Bellefontaine pourra avoir accès aux informations diffusées sur le Panneau Electronique en se connectant sur le Web à [Dixitlive.fr](http://Dixitlive.fr)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 24 juillet 2019